

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 2025-03-02 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

# VBC PY 20% EXTRAIT

\* POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SOLUTION

## PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrines.....20,0%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 29956

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y  
AVOIR ACCÈS**



Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A.  
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

CONTENU NET: \_\_\_\_\_ litres

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO N1C 0A1, (519) 767-9262

## MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Cause l'irritation des yeux. Se laver avec soin après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtements contaminés et les laver avec du savon et de l'eau chaude avant de réutiliser. Éviter de contaminer la nourriture destinée aux animaux et toute autre nourriture. Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. **NE PAS** rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans, ni aucun autre plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:** Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder les contenants fermés. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas entreposer, verser ou renverser le produit près d'une source de chaleur ou de flammes découvertes. Ne pas réutiliser les barils vides.

**ÉLIMINATION:** Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:** En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le 1-888-740-8712.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.